

Pôle patrimoines

Site de

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT POUR UN PROJET DE FONCTIONNEMENT

Musées de France

NOTICE EXPLICATIVE

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à soutenir des projets portés par les musées bénéficiant de l'appellation « musée de France » et désireux d'obtenir une subvention de la part du ministère de la Culture. Il sera traité par la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

Il concerne les demandes de financement d'une ou plusieurs action(s) spécifique(s), annuelle(s) et pluriannuelle(s).

À qui s'adresse ce dossier de demande de subvention ?

- ✓ **Aux collectivités publiques** – Les collectivités publiques sont :
 - Les collectivités territoriales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier comme la collectivité européenne d'Alsace) ;
 - Les établissements publics locaux ou nationaux ;
 - Les régies ;
 - Les groupements d'intérêt public à gestion publique (soumis aux règles de la comptabilité publique).

La demande de subvention de fonctionnement pour une collectivité territoriale est faite par le représentant de la collectivité ou toute personne qui y est habilitée.

- ✓ **Aux associations** – les associations qui souhaitent faire une demande de subvention doivent remplir le CERFA n°12156-06 disponible sur le site « mesdemarchesenligne » du ministère de la Culture en version numérique :

https://mesdemarches.culture.gouv.fr/loc_fr/mcc/requestcategory/muses?_CSRFTOKEN=1cd7b72a-dfb3-466f-bdb3-e33ac36bab81

ou en version papier : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les éléments du dossier sont tous accessibles sur le site du ministère. Les informations qui suivent sont plus spécifiquement dédiées aux collectivités publiques.

Quels sont les différents éléments du dossier de demande de subvention ?

1) Un formulaire de demande de subvention qui comprend :

- ✓ **La présentation du musée de France et de ses responsables**

Vous présenterez les éléments d'identification du musée, de ses responsables et de la personne chargée du suivi administratif du dossier.

Cette fiche facilitera vos relations avec la DRAC Grand Est.

- ✓ **La description du projet**

Cette partie du formulaire sert à décrire l'action pour laquelle vous demandez une subvention.

Elle est importante tant pour la DRAC Grand Est que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

- ✓ **Une attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de la structure, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

- ✓ **La liste des pièces à joindre à votre dossier**

Cette liste contient la mention des pièces indispensables à la constitution de votre dossier. N'hésitez pas à cocher les cases au fur et à mesure de la préparation de votre dossier.

Envoyer un dossier complet raccourcira le temps de traitement de votre demande.

2) Des fiches complémentaires

- ✓ Récolement-numérisation
- ✓ Exposition temporaire – publications
- ✓ Chantier des collections
- ✓ Aide à l'emploi qualifié

Complétez la fiche correspondant à votre demande et joignez-la à votre dossier.

Si vous souhaitez présenter plusieurs demandes, il conviendra de joindre le formulaire de demande de subvention à la fiche complémentaire à chaque fois.

Chaque dossier sera traité séparément et doit être complet pour faciliter la prise en compte de tous les éléments.

Où adresser le dossier de demande de subvention ?

Retournez le dossier complet par voie numérique OU postale au service des musées.

Site de Châlons-en-Champagne	Site de Metz	Site de Strasbourg
Patrick Le Chanu – conseiller pour les musées patrick.lechanu@culture.gouv.fr Claire Molet – assistante claire.molet@culture.gouv.fr Tél : 03.26.70.29.47	Suzanne Robin – conseillère pour les musées suzanne.robin@culture.gouv.fr Véronique Devot – assistante veronique.devot@culture.gouv.fr Tél : 03.87.56.41.47	Sandra Pascalis – conseillère pour les musées strasbourg.musees.dracgrandest@culture.gouv.fr copie : sandra.pascalis@culture.gouv.fr Claire Hirstel – assistante claire.hirstel@culture.gouv.fr Tél : 03.88.16.56.66

Un accusé de réception vous sera envoyé à la réception de votre dossier.

Vous bénéficierez d'un suivi personnalisé de votre demande à compter de cette date.

Quelle est la date limite de dépôt du dossier de demande de subvention ?

Les dossiers sont à déposer pour le 30 septembre N-1.